

OBJECTIFS : Maîtriser le protocole d'évacuation des personnes à mobilité réduite

Durée :

1 jours (2 heures).

Lieu de la formation :

En vos locaux.

**CONTENU DE LA FORMATION****DURÉE DE VALIDITÉ DE 3 ANS**

- **Réglementation sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) :**
 - Objectif fondamental d'égalité.
 - Code de la construction et de l'habitation.
 - Règlement de sécurité "ERP".
 - Règlement de sécurité "IGH".
 - Code du travail.
- **Étude de la nature de l'exploitation :**
 - Typologie des bâtiments (configuration, exigences réglementaires spécifiques).
 - Typologie du personnel et du public (disponibilité, mobilité, capacités cognitives).
- **Définition des solutions les plus appropriées.**
- **Registre public d'accessibilité dans les ERP.**
- **Notices d'accessibilité et d'évacuation :**
 - Objectifs.
 - Cadre réglementaire et documents administratifs.
 - Formalisation des solutions retenues.
- **Maintien des objectifs et des mesures dans le temps.**
- **Application sur cas pratiques.**
- **Évaluation QCM de fin de formation**

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance d'apport théorique et pratique.

Groupe : De 4 à 15 personnes.

Profil du(des) formateur(s) : Formateur(s) agréé(s) IINRS.

Moyen techniques : Salles, mannequins et défibrillateurs.

Pré-requis & Public concerné : Aucun pré-requis & ouvert au public.

Pour accéder
au planning des formations :

CLIQUEZ ICI

Pour plus d'informations
ou pour obtenir un devis :

CLIQUEZ ICI
